

Chers partenaires,

Comme promis lors des quatre journées d'information et de rencontre tenues à Beez et à Bruxelles ces derniers mois à l'initiative des cabinets Tillieux, Gosuin et Schyns que nous remercions ici ainsi que la DGO6 du SPW pour leur partenariat, la petite équipe de l'OFFFA a tenu à revenir vers vous, les praticiens de l'alternance, de façon à poursuivre et à déployer le dialogue amorcé et les collaborations esquissées.

Cette newsletter n'est qu'un premier pas, une première impulsion, disons « artisanale » dans l'établissement d'un véritable réseau de l'alternance, un réseau apprenant et coopérant qui se nourrira des bonnes pratiques des uns et des autres, mais aussi des essais avortés, des projets abandonnés, bref, de tout ce qui fait la vie d'organisations dynamiques qui ont pour formidable mission d'accompagner les jeunes vers l'avenir en leur donnant les meilleurs atouts possibles, eux-mêmes, dans le meilleur environnement socio-économique possible.

*Cette newsletter n'est qu'un premier pas, une première impulsion, disons « artisanale » dans l'établissement d'un véritable réseau de l'alternance*

L'OFFFA s'inscrit résolument dans la perspective d'une sorte de « centre de ressources » commun

Qui veille à ce que l'information circule à tous les niveaux,  
Qui capte les remontées du terrain, les questions et les difficultés rencontrées,  
Qui apporte des réponses concrètes lorsqu'elles existent,  
Ou qui mobilise l'expertise nécessaire, voire organise les concertations nécessaires pour apporter des solutions collectives.

L'OFFFA ne veut pas agir comme ou à la place d'un opérateur, il est à leur service comme il est au service des apprenants, des secteurs professionnels et des entreprises.

Comme organisme d'intérêt public, l'OFFFA dépend des trois pouvoirs de tutelle : Région Wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, Commission communautaire française et reçoit ses missions de l'accord de coopération-cadre, conclu en 2008, mais concrétisé en 2015, notamment à travers le nouveau contrat d'alternance et la création de l'OFFFA.

Le contrat d'alternance et le Vade-mecum ont été actualisés pour corriger les maladies de jeunesse (les textes vont apparaître incessamment) tandis que le régime des incitants financiers à la formation en alternance a été revu et corrigé : notre OFFFA-News vous tiendra

informés des évolutions en cours tandis que le site de l'OFFFA vous permet d'aller plus loin au besoin.

Mais, l'OFFFA- News est aussi votre newsletter, c'est pourquoi différentes rubriques sont consacrées à des entretiens avec nos partenaires ou à des présentations intéressantes l'ensemble du Réseau.

N'hésitez pas à (re)venir vers nous, à réagir, questionner, proposer : cette publication est aussi la vôtre, merci déjà à celles et ceux qui nous ont proposé leur concours.

Toujours à votre service,

Eric Hellendorff,

Directeur général